

Ce qui ressort des multiples études faites depuis 40 ans du domaine tout entier de la sécurité sociale des citoyens peut se résumer dans le discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du 11 janvier 1973.

Je crois qu'il faut être reconnaissant envers ce ministre et ses principaux collaborateurs de l'effort manifeste déployé cette année à la Chambre pour clarifier ce domaine nébuleux de la sécurité sociale, personnelle et familiale, qui fait l'objet principal de nos travaux parlementaires.

Si je me mets à la place des citoyens ordinaires, des citoyens qui ont le plus besoin de ces pensions, subventions et allocations de toutes sortes, je retiens trois expressions principales du langage quotidien: Tous ces régimes sont beaucoup trop compliqués. On n'y comprend rien; malgré toutes les augmentations reçues, on n'est pas plus avancé; devant la misère qui augmente, on voit les sociétés prospérer.

Voilà ce que le peuple dit, voilà le langage populaire quotidien. Voici maintenant comment s'exprime le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, comme on le rapporte à la page 197 des *Débats* de la Chambre du 11 janvier, dans son discours inaugural comme député au Parlement du Canada, et je cite:

... que le peuple canadien a indiqué de façon non équivoque à la Chambre des communes... que le système de sécurité sociale que les autorités fédérales et provinciales ont mis au point au fil des années, pièce par pièce, ne répond pas aux aspirations des Canadiens... Ils y décèlent aussi des contradictions et même de la confusion, et, au surplus, ils y découvrent des lacunes relativement aux besoins d'un peuple que le système est censé servir.

Monsieur l'Orateur, on est témoin que l'honorable ministre est bien au courant de la situation désordonnée en ce qui touche l'administration des mesures de sécurité sociale au Canada. S'il existe une confusion générale dans le régime des pensions, subventions et allocations, peut-on dire que les choses vont en se clarifiant ou en s'obscurcissant davantage?

Dans les amendements à l'étude, par exemple, l'indexation des pensions sur la hausse du coût de la vie est-il un procédé susceptible de satisfaire le peuple qui a justement besoin de cette loi?

J'appelle l'attention de la Chambre sur le seul point suivant. Même si, dans le passé, les pensions étaient haussées de 2 p. 100, alors que la hausse du coût de la vie était de 6 ou de 7 p. 100, on observe ici une très légère amélioration, en ce sens que la hausse sera proportionnelle à la hausse du coût de la vie, sans plafond fixé à 2 p. 100. Mais en réfléchissant sur le fait que cette loi est destinée à favoriser les gens à faible revenu, nous avons remarqué que ce seront encore eux qui participeront le moins à la hausse des pensions, et que les plus riches en jouiront davantage. Ceux qui touchent un revenu de \$7,400 par année jouiront, à cause de l'augmentation de 7 p. 100, d'une augmentation de \$500 par année, tandis que ceux qui bénéficient d'allocations de \$12 par mois ne jouiront que d'une hausse de 84c. par mois.

● (1800)

Tout cela fait partie de la même politique du gouvernement, politique qui s'exprime à tous les paliers. Ainsi, par exemple, on ne néglige jamais de relever les gros salaires de \$40,000 en les portant à plus de \$50,000 ou \$60,000, dans le cas de hauts fonctionnaires de ministères. On constate que le taux d'intérêt est de 5 p. 100 à 7½ p. 100 sur les obligations du gouvernement, ce qui fait que le millionnaire touche un intérêt de \$75,000 par année sur son

Régime de pensions du Canada (n° 2)

million, au lieu de \$50,000, ce qui représente une hausse de 50 p. 100.

Je signale également ces deux éléments frappants, pour épargner du temps, mai je pourrais citer une foule d'autres articles qui démontrent que c'est la politique du gouvernement, depuis de nombreuses années, de toujours favoriser les riches et les grandes sociétés, au détriment des personnes humaines, des familles, et des petites ou moyennes sociétés ou coopératives.

Tout ceci démontre bien que le temps est venu de faire une étude plus approfondie non seulement du système tout entier de sécurité sociale au niveau des citoyens défavorisés et des familles qui vivent avec le salaire d'un célibataire, mais de tout le système des revenus, des dépenses, des surplus, des réserves, et des privilèges accordés aux sociétés millionnaires, multimillionnaires, nationales ou multinationales. Voilà le point central sur lequel je sens le besoin d'appeler l'attention de la Chambre, si l'on désire réellement redresser l'économie nationale pour les Canadiens. Si, depuis 30 ans, le gouvernement du Canada a consenti à administrer les régimes de pensions de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales selon des formules simples et très compréhensibles pour les citoyens qui en avaient le plus besoin, pourquoi ne pas continuer à administrer de la même façon, au lieu de soumettre ces pensions et allocations à tout un système très compliqué et incompréhensible de comparaisons, d'indices et de proportions algébriques indéchiffrables pour les citoyens ordinaires?

Que les connaissances supérieures du gouvernement servent aux grands spécialistes pour diriger des satellites vers la lune, je l'accepte avec plaisir. Il peut bien se servir de ses cerveaux mécaniques ou électroniques pour calculer les millions et les milliards, mais quand il s'agit de cents et de dollars pour assurer ou compléter le revenu personnel garanti du Canadien sans travail ni capital, je crois qu'il serait mieux apprécié de la population s'il se servait de chiffres clairs et de montants fixes, à la portée des capacités intellectuelles des citoyens en cause.

Nous savons tous qu'en 1944 les pensions étaient de \$20 par mois et qu'elles sont aujourd'hui de \$100, plus un supplément d'environ \$70, ce qui les portent à \$170. Mais voilà que la pension est de \$179.16; on ne sait plus comment ni pourquoi, et voilà que le peuple commence à rouspéter, justement parce qu'on ne sait plus où l'on s'en va. À mon avis, ces remarques ont du poids, parce qu'elles sont l'expression du langage populaire qu'il faut essayer de comprendre, même quand on devient ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je dis cela sans malice au ministre et à ses proches collaborateurs, qui possèdent certainement tous les diplômes universitaires les recommandant aux autorités compétentes.

Laissons la haute science pour les grands travaux compliqués, mais conservons les chiffres simples et précis pour les besoins essentiels et nécessaires de la population, qui accorde sa confiance naïve aux diplômés universitaires qui dirigent les gouvernements et les grandes sociétés millionnaires et milliardaires, nationales et multinationales, qu'il s'agisse d'initiatives privées ou publiques. Tout ceci serait possible en agissant simplement avec les gens simples, même si l'on aime compliquer les raisonnements et les lois avec l'aide de citoyens instruits et compliqués. Les plus grandes causes d'incompréhension n'existent pas entre les langues, mais entre les divers niveaux de communication dans une même langue. La deuxième remarque du peuple, à propos des pensions, des subventions ou des allocations